

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

### Confirmation du développement exceptionnel du secteur de l'assurance au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019

En termes d'encaissement les chiffres de l'assurance directe du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 ont confirmé le développement exceptionnel du secteur depuis le début de l'exercice: l'encaissement des branches non vie continue de progresser de 142,86% par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 et les primes en assurance-vie augmentent de 7,02% par rapport à la collecte du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Compte tenu des performances des trois premiers trimestres l'ensemble de l'année enregistre une hausse des primes de 44,51% : les branches non vie progressent de 186,41%, alors que celles de l'assurance-vie croissent de 18,61%.

Les chiffres du dernier trimestre de 2019 font également état d'un rebond important des résultats du secteur des assurances directes, et ce en dépit de frais importants de réinstallation des entreprises nouvellement implantées à la suite du Brexit: avec 452,74 millions d'euros les bénéfices sont en augmentation de 36,59% par rapport aux 331,46 millions de 2018.

Après la quasi-stagnation enregistrée en 2018, l'encaissement de l'assurance-vie reprend des couleurs en 2019 avec une progression de 18,61%, soit 4,43 milliards d'euros, se décomposant en une croissance de 35,58% de l'encaissement relatif aux produits à rendements garantis et une augmentation de 9,72% de celui des produits vie en unités de compte. Il convient de remarquer que ces chiffres incluent un transfert de portefeuille vers le Luxembourg d'un montant supérieur à 2 milliards d'euros impactant avant tout l'assurance classique à rendements garantis.

L'évolution des produits classiques reste influencée par les produits d'épargne-pension au titre de l'article 111bis de la loi sur l'impôt sur le revenu qui ont continué de progresser: les quelque 99.636 contrats – en augmentation de 3,68% par rapport à 2018 – ont généré un encaissement de 157 millions d'euros, soit 14,41% de plus qu'en 2018. L'épargne gérée à ce titre s'élève à 1.093 millions d'euros à la fin de 2019.

Le total des provisions techniques des assureurs vie dépasse pour la première fois le seuil des 200 milliards pour s'établir à 203,33 milliards d'euros à la fin 2019, en progression de 14,97% par rapport à fin 2018 et de 3,13% par rapport à la fin du mois de septembre 2019.

Avec 373,54 millions d'euros le résultat après impôts est en augmentation de 46,40% par rapport à celui de 2018.

L'assurance non vie - hors assurances maritimes du 4<sup>ème</sup> trimestre - progresse de 186,41% sur les douze mois de 2019, cette progression remarquable étant imputable avant tout – mais non exclusivement - aux retombées de l'agrément de compagnies ayant choisi le Luxembourg comme lieu d'installation suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne. Les quelque onze compagnies concernées interviennent à concurrence des deux tiers de l'activité globale. Les assureurs travaillant essentiellement, sinon exclusivement, sur le marché luxembourgeois enregistrent une croissance de leur encaissement de 6,46%. Avec une augmentation de 10,08% de leurs primes, les entreprises non vie hors Brexit et hors assurances maritimes et opérant à l'étranger progressent de manière moins importante qu'en 2018. L'assurance maritime pour laquelle seules les données des trois premiers trimestres sont disponibles et qui est essentiellement le fait de quelques grandes mutuelles dont l'encaissement reflète l'évolution des sinistres a progressé de 60,51% au cours de cette période.

Avec un excédent après impôts estimé à 79,20 millions d'euros le résultat des entreprises d'assurance non vie luxembourgeoises, hors assurances maritimes du 4<sup>ème</sup> trimestre, progresse de 3,80% par rapport à celui de 2018 tout en demeurant historiquement à un niveau très bas. Cette faible performance est majoritairement imputable aux frais d'établissement des compagnies britanniques ayant rejoint le Luxembourg dans le cadre du Brexit.

Les chiffres relatifs aux primes, aux impôts et aux résultats ne concernent que les seules entreprises d'assurances directes contrôlées par le Commissariat aux assurances; se trouvent donc exclues les entreprises de réassurance ainsi que les succursales luxembourgeoises d'entreprises d'assurances d'autres pays de l'Union Européenne dont l'ensemble des données pour 2019 ne sera connu qu'ultérieurement.